Département de la Haute-Loire

Arrondissement D'YSSINGEAUX

Communauté de Communes LOIRE SEMENE

# DECISION N° 20240119\_P\_013 DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »

**VU** le code général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4.

**VU** le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 04 juin 2020,

**VU** la délibération n° 20230711\_D\_090 du Conseil Communautaire du 11 juillet 2023 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

# **Commission: Culture - Patrimoine**

Objet : Signature d'une convention avec Carole CROUZET, dessinatrice, pour l'organisation d'un atelier de dessin de manga au bénéfice des jeunes.

# Le Président,

N° 20240119\_P\_013

### Décide

De signer une convention avec :

**OBJET** 

Carole CROUZET, Dessinatrice Résidence Le Jacquard 2 rue Benoit Malon 42000 Saint-Etienne

Pour l'organisation d'une après-midi de dessin de manga, avec Carole Crouzet, dessinatrice.

<u>Durée : 2h (de 14h à 16h)</u> <u>Date :</u> 20 février 2024

Lieu: à la bibliothèque de Saint-Ferréol-d'Auroure

Montant : 145 € ttc

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture Ou sous-préfecture Le :

Fait à LA SEAUVE SUR SEMENE, Le 19 janvier 2024

Le Président,

Frédéric GIRODET

## AR Prefecture

043-244301131-20240119-20240119\_P\_013-AU Reçu le 22/01/2024